Retraites EDF : l'enjeu est bien la privatisation (1)

Michel Dauba

La réforme confirmée du système de retraite des électriciens-gaziers est à la fois en rapport direct avec l'avenir de l'ensemble des régimes – général, fonctionnaires, secteur public – est une des conditions nécessaires à la privatisation des deux entreprises, confirmée elle aussi par le gouvernement.

La campagne médiatique qui a précédé la consultation des agents à l'initiative de la CGT majoritaire, avait bien pris soin d'établir le lien avec la réforme projetée du régime général et de passer sous silence le rapport à la privatisation… Cette privatisation dont il faut dire que si Raffarin prétends la faire aujourd'hui, les socialistes – Fabius et Strauss-Khan en particulier – en rêvaient dans l'hypothèse qui les maintenait au gouvernement.

Les agents, eux, qui déjà à plus de 60 000 avaient manifesté à l'automne en exprimant leur opposition à la privatisation, ne s'y sont pas trompés : en votant à 55% contre le projet de réforme de leur système de retraite, ils ont parfaitement conscience d'avoir engagé la lutte contre le changement de statut de leur entreprise.

Ils ont raison et doivent être soutenus, notamment par les usagers-citoyens.

POUR LE GOUVERNEMENT RAFFARIN IL S'AGIT DE VENDRE EDF A UN PRIX SOUTENABLE ET INCITATIF POUR LE MARCHÉ

Le casse tête des privatiseurs

EDF est une entreprise qui dégage chaque année de 4 à 5 Mds € de profit net (soit de 26 à 33 Mds F), et a pu se permettre 20 Mds € d'acquisitions en Europe et dans le monde en cinq ans. Cela suffit à justifier l'appétit des marchés financiers dans la perspective d'une ouverture du capital.

Encore faut-il déterminer la base d'estimation des actifs qui feront l'objet du transfert de propriété. Or, sur la valeur d'EDF, il y a loin de la valeur réelle à celle qui ressortirait des critères comptables et financiers en vigueur.

On peut estimer pour la collectivité nationale que l'entreprise telle qu'elle est avec ses engagements sociaux, vaut autour de 30 Mds € (soit 200 Mds F). Mais en application des règles comptables des entreprises privées, un acheteur potentiel pourrait légitimement ne l'estimer qu'à quelques milliards d'Euros, voire à une valeur négative dans le cas d'un maintien en interne de la charge du système de retraite… Comment est-ce possible ?

La valorisation financière d'une entreprisse distingue : d'une part la valeur des actifs, d'autre part la valeur des capitaux propres. La valeur des actifs correspond aux potentialités estimées de dégagement de profits nets : pour EDF qui dégage un cash net substantiel, ce n'est pas la valeur des actifs qui pose problème, estimés entre 40 et 75 Mds €, selon les hypothèses.

C'est sur l'estimation des capitaux propres que les différences apparaissent entre l'entreprise publique et l'entreprise privée. Les capitaux propres sont ce qui reste propriété des actionnaires une fois honorés tous les engagements de l'entreprise auprès des différents « ayants droit ». Et un repreneur privé a toujours intérêt à minorer la valeur de ce qu'il acquiert, donc à surestimer le « passif » de l'entreprise, ce qu'elle doit aux « ayants droit ».

Plusieurs éléments du passif d'EDF sont facilement assimilables à ceux d'une entreprise privée : c'est le cas de la dette (26 Mds €), ou celui plus spécifique du coût de démantèlement des centrales nucléaires qui doit être provisionné dans des conditions qui dépendent de la durée estimée des centrales. D'ailleurs la même question se pose pour les amortissements en général : une entreprise privée a intérêt à raccourcir la durée de vie estimée des équipements (accumuler rapidement des provisions qu'on va pouvoir placer sur le marché financier), alors que l'entreprise publique peut davantage tenir compte de la durée de vie réelle probable et étaler le provisionnement sur une plus longue période pour en faire éventuellement profiter la tarification aux usagers.

D'autres éléments sont encore plus spécifiques à l'entreprise publique de réseaux. C'est le cas par exemple des réseaux de distribution qui ne sont ni propriété d'Etat, ni propriété d'EDF, mais propriété des collectivités locales qui en ont concédé l'exploitation et le développement-entretien à EDF. Pour une entreprise publique, la contrepartie n'est pas monétaire : elle entretient et développe le réseau selon les besoins de la nation et son engagement s'arrête là. Pour une entreprise privée, elle le considérera

1. Cet article, bien que décidé avant la connaissance du texte de cadres dirigeants d'EDF « *EDF, une privatisation annoncée qui masque une spoliation à venir de la collectivité nationale* », en utilise largement les informations chiffrées.

Valeur d'EDF, vision privée/vision publique

	Calcul privé		Calcul public	
En MDS E	Hyp basse	Hyp haute	Hyp basse	Hyp haute
Val d'actif	+45	+70	+45	+70
Dette fin	-22	-13	-22	-13
Démantèlement	-2	-2	-0,1	-0,1
Aval cycle nuc	-17,5	-17,5	-7	-7
Fonds propres	+4	+38	+16	+50
Concessions	-21	-21	0	0
Retraites	-41	-15	0	0
Capitaux propres	-58	+2	+16	+50

comme un engagement financier auprès des collectivités, donc comme une charge à provisionner.

Enfin, l'engagement sur le financement des retraites est le plus conséquent. A EDF, les retraités continuent d'être payés comme s'ils étaient en activité : les pensions versées sont donc prises sur l'exploitation, sans nécessiter de provisionnement. Une entreprise privée considérera comme une véritable dette la totalité des engagements autres des agents, soit 41 Mds €… excusez du peu !

Ainsi, un chiffrage pour EDF aboutit aux conclusions suivantes :

• le calcul public des capitaux propres serait positif, entre 16 et 50 Mds €, avec un effet retraites nul, dans tous les cas.

• le calcul privé de ces mêmes capitaux propres deviendrait négatif de 58 Mds €, les retraites correspondant à elles seules à un passif de 41 Mds €

De tous les points de vues, la situation est intenable : EDF ne vaudrait pas grand chose, le ratio dette sur fonds propres ferait apparaître une entreprise en difficulté, la structure financière serait dissuasive pour les marchés financiers.

Et c'est à partir de là qu'il faut apprécier le projet de la direction et la part que doit y prendre l'engagement de l'Etat en matière de retraites, étant entendu que la privatisation nécessiterait d'autres conditions, notamment une profonde modification de la loi.

Une intervention de l'Etat au service des marchés financiers

Pour le gouvernement Raffarin, il s'agit de vendre EDF à un prix soutenable (pour des raisons politiques et budgétaires à la fois), et de garantir aux investisseurs privés des profits incitatifs à l'achat des titres qui seront mis sur le marché. Pour cela, il prépare un transfert des dettes et d'engagements financiers sur l'Etat, dans des conditions qui en feraient une quasi opération blanche, mais où la nation renoncerait à une entreprise publique qui dégage chaque année aux environs de 5 Mds € de bénéfices, bénéfices qui alimenteront les profits privés au lieu de financer le service public.

Parmi ces transferts, on a parlé de garantie de l'Etat sur le passif nucléaire, de mutation des droits des collectivités locales en droits patrimoniaux avec mutation des concessions en propriété du capital (les titres seront-ils cessibles, et avec eux la maîtrise des réseaux de distribution qui sont un élément essentiel du service public ?)

Parmi ces transferts, on sait ce qu'il en est des retraites avec le contenu de l'accord passé avec des syndicats minoritaires, très controversés à l'intérieur même de la CGT, et dont le contenu avait l'aval du gouvernement. Selon cet accord, le système de retraites des électriciens-gaziers, s'il reste spécifique, est sorti de la comptabilité d'EDF et est transformé en un organisme de sécurité sociale de branche géré paritairement. Le nouveau régime pourrait encore évoluer avec la réforme à venir du régime général (prestations, cotisations, durée de cotisation ouvrant les pleins droits). Le financement des droits spécifiques bénéficierait de la garantie de l'Etat, ce qui laisse augurer d'une pression gouvernementale considérable pour aligner le régime spécial sur le régime général le moment venu.

Nous avons montré dans la revue, à l'occasion de différents articles – entre autres ceux de B. Saincy – l'irrecevabilité des arguments des privatiseurs :

• Le déploiement international soit disant indispensable mais qui, s'il a englouti 20Mds €, n'a conduit à aucune synergie industrielle nouvelle bénéfique, ni pour l'emploi ici, ni pour le développement du service public dans les pays concernés.

• La nécessité de lever l'obstacle que représenterait EDF au développement de la concurrence sur notre marché national, alors que les directives européennes sont opérationnelles en droit français et que les « clients éligibles » s'en sont déjà emparés à leur profit.

• Enfin, les besoins de financements nouveaux, d'ailleurs controversés, mais qui en tout état de cause dans l'hypothèse où ils seraient réels (renouvellement du parc nucléaire dans les prochaines décennies par exemple), pourrait être solutionnés autrement que par introduction sur le marché boursier (voir le rôle nouveau possible du crédit).

Comme le dit bien la note des cadres dirigeants d'EDF, il s'agit bien pour les privatiseurs d'« actualiser le principe libéral classique : les dettes et les engagements sont pour la nation, les réductions de droits pour le personnel et les usagers, les bénéfices pour les actionnaires ».

Heureusement, il y a encore loin de la coupe aux lèvres et ensemble agents, usagers-citoyens, nous avons encore notre mot à dire, des initiatives à prendre et des luttes à mener. n

